

Mvt. 34/75



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux artères sur le territoire de la commune d'Aire-la-Ville.

du 16 juin 1975

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du conseil municipal d'Aire-la-Ville, du 14 mars 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné les noms de :

CV 7579

- 1. Chemin des Cressonnex (lieu-dit) au chemin partant de la rue du Vieux-Four et aboutissant au chemin du Moulin-de-Vert. L'arrêté du 24 septembre 1946 est modifié en conséquence.

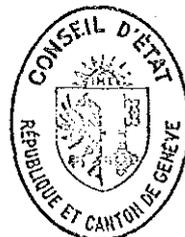
CV 54810

- 2. Rue du Vieux-Four (passé historique communal) à l'artère partant de la route du Moulin-de-la-Ratte et aboutissant à la route de Verbois (R.C. no 81, carrefour du Pont de Peney)

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er septembre 1975.

Communiqué à :

- Travaux 5 ex.
- Police 2 ex.
- Intérieur 2 ex.
- Cadastre 1 ex.
- sautier 3 ex.
- chancellerie 1 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat:
Halland

